**Compte rendu du Conseil Municipal 05 octobre 2016**

**Présents :** Madame **GILBERT** Sophie, Monsieur **MEYSSONNIER** Noël, Madame **LAFON** Catherine, Monsieur **DOURY** Frédéric, Monsieur **NEDELEC** Jean-Yves, Madame **ANDRIEU** Françoise, Monsieur **CARTIGNY** Jean-Louis, M. **LARROQUE** Christophe, Monsieur **GENOUDET** Fabrice, Monsieur **GENSE** Sylvain, Monsieur **DOURS** Robert, Madame **CONZETT** Séverine, Monsieur **BOURDALLE** Jean-Claude.

**Représenté :** Monsieur **BARNES** Philippe par Madame **CONZETT** Séverine, Madame **LEJEUNE** Béatrice par Monsieur **GENOUDET** Fabrice.

**Excusé :**

**Absent :**

Secrétaire de la séance : Madame **CONZETT** Séverine.

**Après échanges autour du compte-rendu des délibérations de la séance du 7 septembre 2016, il est proposé d’insérer la phrase suivante au point n°1 : « La consultation étant fructueuse, il n’y a pas lieu de demander un nouvel Appel d’Offre ».**

**Le compte-rendu modifié est soumis au vote :**

***Pour : 10 Contre : 5 Abstention : 0***

1. **Communiqué du Maire et des Adjoints**

*« Le Maire et adjoints signataires souhaitent faire part de leur indignation devant les propos hallucinants tenus par Sylvain GENSE lors du Conseil Municipal du 7 septembre 2016.*

*Le mépris des personnels communaux, les réactions violentes et totalement disproportionnées par rapport aux faits invoqués sont graves et inacceptables. Mais les menaces physiques qui ont été proférées sont un délit.*

*Fait aggravant, ils proviennent d’un conseiller municipal qui, à ce titre, est l’employeur des personnes mises en cause.*

*Nous voulons croire que son état de surexcitation a pu faire que les mots employés ont dépassé la pensée de leur auteur, mais ceci ne constitue pas une excuse.*

*En tout état de cause, si de tels propos devaient être entendus une autre fois dans ce conseil municipal, nous déposerions plainte immédiatement contre leur auteur quel qu’il soit ».*

Sophie GILBERT – Noël MEYSSONNIER – Catherine LAFON – Jean-Yves NEDELEC

1. **Projet d’extension du cimetière de Fiac village**

Le propriétaire a évoqué un refus de vente par téléphone et n’a pas donné suite à notre courrier. Il est donc proposé de débuter le dossier d’expropriation avec la Déclaration d’Utilité Publique. Cette DUP sera rédigée par le service administratif.

Il est mis au vote le lancement de la Déclaration d’Utilité Publique pour l’agrandissement du cimetière de FIAC.

***Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1***

1. **Mise en conformité des statuts de la CCLPA à la loi NOTRe et transfert de la compétence facultative « Création et gestion de crématoriums »**

Par courrier du 10 mai 2016, Monsieur le Préfet du Tarn a demandé à la CCLPA de mettre ses statuts en conformité à la loi NOTRe, compte-tenu des transferts de compétences intervenant à partir du 1er janvier 2017. A défaut d’adoption des nouveaux statuts avant le 1er janvier 2017, le Préfet transférera d’office les compétences par bloc sans intérêt communautaire.

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales susvisées, les statuts sont arrêtés par le Préfet après accord des conseils municipaux des communes membres, exprimé par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population. Cette majorité doit nécessairement comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les statuts proposés, à compter de la notification au Maire de la commune de la délibération du conseil de la Communauté de Communes. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable.

Madame le Maire précise aussi aux membres de l’Assemblée que, suite à la présentation par les élus de la CC Sor et Agout du projet de société publique locale (SPL) pour la création et la gestion d’un crématorium, les membres du Conseil de Communauté ont approuvé à l’unanimité le transfert de la compétence facultative « Création et gestion de crématoriums ».

Madame le Maire propose donc aux membres de l’Assemblée d’approuver les Statuts de la CCLPA comme joints en annexe et d’autoriser Madame le Maire à réaliser toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

***Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 1***

1. **Rachat du fonds de commerce**

Lors du précédent conseil, il avait été notifié l’accord de principe pour faire une proposition de rachat aux propriétaires du fonds de commerce. La proposition ayant été accepté par les propriétaires, il est donc soumis au vote le rachat du commerce par la commune pour la somme de 28 300 € et autorise madame le Maire à passer l’acte concernant cette opération.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

Le rendez-vous chez le notaire pour la signature de l’acte d’achat aura lieu mercredi 12 octobre 2016.

Le Conseil Municipal souhaite maintenant recueillir les avis de la population concernant le devenir de ce commerce et acte donc une réunion publique le 18 octobre 2016.

La distribution de l’information est en cours (via les boîtes aux lettres, les journaux, le site internet de la mairie) Le site Mairie Village peut recevoir l’appel à projets pour le commerce.

1. **Création d’un poste dans le cadre du dispositif des emplois d’avenir – contrat unique d’insertion CAE**

Pour l’ouverture de l’Agence Postale Communale, un C.A.E. sera recruté au sein de la commune afin d’exercer les fonctions d’agent d’accueil polyvalent pour l’Agence Postale Communale (APC) à raison de 20 heures par semaine.

Cette personne pourra également intervenir sur l’école si l’Agence Postale est finalement intégrée au multiservices.

Ce contrat à durée déterminée sera conclu pour une période de 12 mois à compter du 17 octobre 2016.

L’Etat prendra en charge 80% de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonèrera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

***Pour : 11 Contre : 1 Abstention : 3***

1. **Renforcement du dispositif de sécurisation des écoles – appel à projets**

Nous avons reçu cette semaine un dossier concernant le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) 2016 axé sur la sécurisation des établissements scolaires. Il est donc proposé d’installer des panneaux de grillage rigide devant et derrière l’école ainsi que des portillons adaptés, et conformément aux directives préfectorales l’installation d’un pack vidéophone pour permettre aux agents d’ouvrir à distance an toute sécurité.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Commission Scolaire**

7-1 Participation financière au voyage scolaire

Les élèves de CM1 et CM2 de l’école de FIAC se rendront à PIAU-ENGALY au mois de janvier prochain pour un voyage scolaire.

La Directrice de l’école a fait part de son souhait de voyage et a sollicité une aide financière de la mairie. La Commission Scolaire s’est réunie et fait la proposition d’une aide financière de 5 000 €uros.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

7-2 Contribution financière « Ecole et Cinéma »

Le dispositif "Ecole et Cinéma" est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, avec le concours du Centre National du Cinéma et de l'image animée.

L'objectif de cette opération vise à faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine cinématographique mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du 7ème Art.

Cette introduction du cinéma en classe permet également d'amener l'enfant à aborder la lecture des messages audiovisuels, éducation à l'image devenue aujourd'hui déterminante pour sa propre culture.

Les classes volontaires assistent obligatoirement à 3 projections réparties trimestriellement au cours de l'année scolaire dans la salle de cinéma la plus proche de leur école.

Le prix d'entrée au cinéma est de 2,50€ par élève et par séance. Les écoles honorent les 1,50€ à la caisse de l'exploitant du cinéma, tandis que les communes prennent en charge le complément d'un €uro par place.

Jusqu'alors les municipalités bénéficiant de l'opération "Ecole et Cinéma" ne contribuaient pas financièrement à sa mise en œuvre assurée par Média-Tarn, alors même que depuis plus de 20 ans les effectifs des élèves n'ont cessé de croître.

Malgré des réajustements budgétaires drastiques engagés depuis 2015 afin de réduire son déficit, l'association Média-Tarn ne peut plus désormais supporter seule les frais de gestion engendrés par la mise en œuvre de "Ecole et Cinéma".

Le Département a donc décidé la mise en place d'une contribution financière municipale annuelle établie au prorata des effectifs des classes inscrites à l'opération sur la base de 1,50 € par élève et par an.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **L’Arbre Vert**

Une personne de GRAULHET avait fait part à la municipalité de son souhait d’investir les lieux de l’Arbre Vert pour remettre en état la maison et nettoyer le bois. Une discussion s’engage autour des responsabilités de la mairie et de la nécessité d’une réunion avec la Commission Environnement pour une éventuelle compatibilité entre le projet à venir et la volonté municipale sur cet espace.

Une demande d’informations complémentaires sera effectuée auprès des services juridiques de la mairie et sera ré-évoquée en conseil.

1. **Attribution d’une subvention au club de Hand de Graulhet dans le cadre des NAP**

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 500€ de subvention au Club de Hand de Graulhet.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Attribution d’une subvention à l’Association Papyrus dans le cadre des NAP**

Après en avoir délibéré, à l’unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer la somme de 250€ de subvention à l’Association Papyrus.

***Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0***

1. **Questions diverses**

11-1 Attribution d’une subvention au Moto Club Fiacois :

Le Moto cross n’ayant pas obtenu la subvention demandée auprès du Conseil Départemental, il est proposé pour le Moto-Club Fiacois une subvention supplémentaire de 800€.

La subvention sera soumise au prochain Conseil Municipal.

11-2 : Il est à noter que l’instruction du droit des sols par la CCLPA sera facturée à hauteur de 50% aux communes utilisant ce service.

11-3 Réunion avec les associations :

La réunion annuelle avec les associations aura lieu le vendredi 4 novembre à 19heures. Celle-ci devrait permettre de revoir les points positifs et négatifs du fonctionnement annuel des manifestations et voir quels axes de travail sont à améliorer.

11-4 Prochaine réunion école-enseignantes :

Nous sommes dans l’attente d’un RDV avec les enseignantes et THEMELIA sur le projet de l’école pour cibler et affiner quelques points.

A réception de la date de réunion, un mail sera envoyé au conseil municipal.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été soumises au Conseil Municipal, Madame le Maire déclare la séance close à 22h.

|  |  |
| --- | --- |
| **ANDRIEU** Françoise |  |
| **BARNES** Philippe | Procuration à Mme CONZETT Séverine |
| **BOURDALLE** Jean-Claude |  |
| **CARTIGNY** Jean-Louis |  |
| **CONZETT** Séverine |  |
| **DOURS** Robert |  |
| **DOURY** Frédéric |  |
| **GENOUDET** Fabrice |  |
| **GENSE** Sylvain |  |
| **GILBERT** Sophie |  |
| **LAFON** Catherine |  |
| **LARROQUE** Christophe |  |
| **LEJEUNE** Béatrice | Procuration à M GENOUDET Fabrice |
| **MEYSSONNIER** Noël |  |
| **NEDELEC** Jean-Yves |  |